

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Conseil d'administration
Vendredi 22 avril 2022 à 9h30 – Visio-conférence

Relevé de décisions tenant lieu de compte-rendu de la séance

Le Conseil d'administration dans sa formation complète est constitué de 25 membres. Mesdames Marie Villette et Aurélie Timsit et Messieurs José-Manuel Gonçalves et Marc Le Coq ayant démissionné, le nombre de membres du Conseil d'administration est de 21. Le quorum de délibération doit être égal ou supérieur à 11 membres présents ou représentés.

	Présent	Absent	Pouvoir
Collège des enseignants-chercheurs			
Anne D'Orazio (présidente)	X		
Suzel Balez	X		
Laurence Bassières	X		
Chimène Denneulin	X		
François Guéna	X		
Gérald Gribé	X		
Thomas Elefteriou		X	Pouvoir donné à Gérald Gribé
Collège des ATS			
Laurence Probst	X		
Aurélie Timsit			Démissionnaire
Barmak Lahiji	X		
Philippe Bourdier		X	
Collège des étudiants			
Charlotte Aristide		X	
Mariana Cyrino		X	
Théo Derrez		X	
Romain Robinet		X	
Personnalités de droit			
Pierre Liscia (Conseil régional d'IDF)	X		
Émilie Bartolo (CROAIF)		X	Pouvoir donné à Laurent Ducourtieux
Michel Terré (Président D'Hesam Université)		X	Pouvoir donné à Mireille Alphonse
Sébastien Dulermo (Métropole du Grand Paris)		X	
Personnalités qualifiées			
Marion Cloarec-Simon (Consultante Filière bois construction)	X		
Marie Villette (Directrice générale de l'établissement public du parc et de la Grande halle de la Villette)			Démissionnaire
Mireille Alphonse (Vice-Présidente de l'établissement public territorial Est Ensemble en charge de l'Environnement et de l'écologie urbaine)	X		
José-Manuel Gonçalves (Directeur du CENTQUATRE-PARIS)			Démissionnaire
Laurent Ducourtieux (directeur des études Bi-cursus architecte-ingénieur à l'EIVP)	X		
Marc Le Coq (Directeur du centre Michel Serres d'Hesam Université)			Démissionnaire
Nombre de voix			
Invités permanents			
Caroline Lecourtois (Directrice)	X		
Vincentella de Comarmond (Directrice adjointe)	X		
Frédéric Sallet (Secrétaire Général)	X		

Philippe Dehan, Président CPS et CFVE	X		
Catherine Maumi, Présidente CR et Vice-Président CPS		X	
Jérôme Candevan, Agent comptable	X		
Chantal Bonnefoy, Contrôleur budgétaire		X	
Laurent Roturier, Directeur régional des affaires culturelles d'IDF		X	Représenté par Mme Katya Samardzic
Recteur d'académie ou représentant		X	

Invités exceptionnels, Point n°4, arrivés à 10h30			
Joël Cuny, Directeur général ESTP	X		
Franck Gobin, MCF ENSAPLV Coordinateur Bi-cursus	X		

Madame D'Orazio, présidente du Conseil d'administration procède, en ouverture de séance, à l'appel des administrateurs ainsi que des personnes invitées permanentes.

À l'ouverture de la séance, la Présidente constate que le nombre de voix est de 15 (12 présents + 3 pouvoirs). Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut dûment délibérer.

9H35 ouverture de la séance du Conseil d'administration

Timing	Points	Descriptifs de l'ordre du jour	Rapporteur(s)	Documents
--------	--------	--------------------------------	---------------	-----------

9H30	1	Approbation du CR-RD du 9 mars 2022	Anne D'Orazio	- CR-RD du 09/03/2022
------	---	--	---------------	-----------------------

Laurence Bassières rappelle que des modifications du règlement des études présenté lors du précédent CA avaient été demandées mais n'ont pas été totalement intégrées, notamment concernant le rattrapage pour les mémoires.

Anne D'Orazio répond que les demandes ont été prises en compte et vont être intégrées dans les documents diffusés.

- Approbation du CR-RD du 9 mars 2022

Anne D'Orazio soumet au vote le compte-rendu, relevé de décision, du 09/03/2022.

Décision :

Les membres du Conseil d'administration approuvent le relevé de décisions valant compte-rendu du Conseil d'administration du 09/03/2022.

Abstention : 1

Nbre de votes pour : 14

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 15

09H40	2	Suivi stratégie immobilière : - Information générale ouverture du site des Ardennes - Suivi des discussions « relocalisation » avec le Ministère de la Culture - Point sur travaux en cours site de Flandre	Frédéric Sallet Anne D'Orazio Caroline Lecourtois	
-------	---	---	---	--

Anne D'Orazio rappelle que depuis peu le site des Ardennes a été officiellement ouvert au public. Une inauguration sera faite en mai en présence du Directeur général des patrimoines et de l'architecture et de la Directrice de l'architecture.

En parallèle, les discussions se poursuivent avec la Présidence d'Est Ensemble sur la participation de l'ENSA-PLV au Cotech du Projet partenarial d'aménagement (PPA) Plaine de l'Ourcq.

Lors d'une réunion qui s'est tenue au Ministère de la Culture en présence de l'ensemble des Présidents des CA et des Directeurs des ENSA, la Directrice de l'architecture a annoncé que pour le prochain quinquennal, la question de la relocalisation de l'ENSA-PLV sera une priorité.

Concernant le site des Ardennes, **Caroline Lecourtois** indique que le site peut enfin ouvrir suite à la visite de la commission de sécurité. Cette dernière a émis une réserve concernant le stockage dans l'entrée (vélos et batteries électriques).

Le site va être ouvert pendant les vacances d'avril pour permettre à l'ENSA Paris Malaquais d'y accéder.

Il reste encore des travaux à finaliser. Le site a été présenté au bailleur et un huissier est également venu faire l'état des lieux à l'issue des travaux.

Concernant le site Flandre, les travaux de reprise de structure sont terminés. Les travaux ADAP se poursuivent et une réception de travaux a été prévue le 11 mai.

La commission de sécurité doit passer prochainement pour lever l'avis défavorable qu'il y avait eu. Enfin, la rédaction des marchés pour les travaux d'étanchéité pour le bâtiment pair a démarré.

Concernant la relocalisation de l'ENSA-PLV, la Directrice de l'architecture a confirmé que cela était une priorité. De même, au regard du rapport IGAG, la SDESRA souhaite que ce dossier soit relancé.

La directrice indique qu'elle a rédigé un courrier à l'attention d'Est Ensemble. Elle rappelle que le CA devait également produire un même courrier.

Une étude a été lancée concernant la valeur du site de Flandre.

Elle rappelle enfin que l'inauguration du site des Ardennes va avoir lieu le 25 mai.

François Guéna souhaite savoir si le site des Ardennes va être ouvert pendant les vacances de manière générale.

Caroline Lecourtois rappelle que l'ouverture pour les vacances d'avril est exceptionnelle et ce afin que l'ENSA Paris Malaquais puisse y accéder. Le site des Ardennes demandant une logistique importante, il paraît difficile de l'ouvrir au moins d'août.

10H00	3	Information sur les 2 rapports de l'Inspection générale remis au Ministère de la Culture : - Point sur remise rapport 2 - IGAC / IGESR de mars 2022 : Conditions d'enseignement et de la formation en ENSA - Point sur suivi rapport 1 - IGAC nov. 2022 par la SDESRA	Caroline Lecourtois Anne D'Orazio	- Rapport IGAC, novembre 2020 : La réforme des ENSA, bilan d'étape
-------	---	--	--------------------------------------	--

Anne D'Orazio rappelle que face aux différentes mobilisations des écoles d'architecture en 2019 et 2020, deux rapports ont été diligentés à la demande de la Ministre de la Culture :

- Un premier rapport, commandé au printemps 2020, qui est un rapport de l'inspection générale de l'action culturelle (IGAC) qui portait sur la mise en application de la réforme. Ce rapport a été rendu public en décembre 2021. Des groupes de travail, composés de présidents de CA, de présidents de CPS et directeurs, ont par la suite été mis en place. La conclusion des travaux est prévue pour juin 2022.
-
- Un deuxième rapport qui est rapport portant sur les conditions d'enseignement et de formation dans les ENSA. Il a été mené par deux inspecteurs de l'IGAG et deux inspecteurs de l'enseignement supérieur (IGESR). Il a été présenté à l'ensemble des Présidents de CA et des Directeurs des ENSA le 30 mars. Ce rapport a l'avantage d'inscrire réellement la double tutelle : culture et enseignement supérieur. Ce rapport doit être rendu public fin avril.

Caroline Lecourtois ajoute qu'il a été confirmé que le rapport IGAG-IGESR allait être transmis à la fin du mois. Le décret du statut des enseignants-chercheurs est en cours de révision avec une intégration de la question des heures complémentaires. Il y a un référentiel national d'équivalence horaire qui est en cours de réalisation. A l'occasion du collège des directeurs du 10 mai prochain, nous devrions procéder à la validation de ces éléments. Plusieurs autres sujets seront également révisés :

- La question de la décharge des enseignants pour des décharges autre que recherche.
- La formation des maîtres de conférences en première année de stage.

Enfin, une prime pourrait également être intégrée dans le décret.

Le deuxième texte qui va être révisé concerne l'arrêté du 20 juillet 2005 relatif aux cycles de formation des études d'architecture. Un sujet largement abordé a été celui de la surcharge de travail des étudiants. Des préconisations sont faites dans le cadre de ce deuxième rapport. Il y a une dimension prospective qui a été intégrée dans ce rapport pour l'évolution des ENSA dans les années à venir. Il y a une proposition d'augmentation des effectifs des étudiants dans les écoles au regard de la demande, d'un équilibrage par rapport aux autres formations d'enseignement supérieur et des besoins sur les territoires.

Gérald Gribé note que les questions sont toujours les mêmes, notamment concernant le manque de moyens. Il est intéressant que les décrets soient réinterrogés, complétés ou modifiés en conséquence quand on connaît les zones d'ombre et les difficultés pour les ENSA. Il se demande quelles vont être les suites données à ces rapports et la place des enseignants-praticiens dans ces groupes de travail ministériel.

Il souhaite en savoir davantage concernant l'augmentation de 5 à 10% du nombre d'étudiants dans les ENSA.

Anne D'Orazio répond, sur la participation des présidents de CA et CPS au « GT Instances », que les travaux devraient être conclus en juin 2022. La SDESRA, avec l'appui de l'administration centrale, doit élaborer une liste de recommandations pour voir ce qui pourrait être aménagé en droit constat ou ce qui nécessite une modification des décrets de 2018 (plus compliqué, plus long). Dès que ces éléments seront en notre possession, nous organiserons bien évidemment des échanges avec l'ensemble des communautés de l'établissement et passeront le relai aux futurs élus de l'école mais aussi des conférences de présidence. Au sujet des projections en capacités d'accueil, les inspecteurs ont conscience que l'augmentation de 5 à 10% n'est pas à la hauteur de l'enjeu. Le but ici est d'amorcer un mouvement au regard de la situation actuelle qui selon leurs dires relève d'un numerus clausus de fait. Bien évidemment tout cela ne peut pas se faire à moyen constant. L'idée est d'amorcer ce mouvement dans une perspective rapide à l'horizon 5 ans. Bien évidemment tout cela nécessite des moyens et des arbitrages ministériels. Dans l'absolu cela reviendrait à penser l'équivalent d'une 21^{ème} école du point de vue des ENSA

Caroline Lecourtois donne quelques précisions complémentaires concernant le nombre de vœux exprimés sur Parcoursup en 2020 et 2021, étant entendu que chaque candidat formule en moyenne 3 à 4 vœux en ENSA. En 2020, 42 144 vœux exprimés, qui se portent à 47 125 en 2021 pour une capacité d'accueil global de nouveaux entrants, sur l'ensemble des ENSA, de 3 300 places. Ces chiffres montrent par eux même la tension qui s'opère à l'entrée dans nos établissements.

Laurence Bassières rappelle que le décret empêche la prise en compte de toute ancienneté d'expérience d'enseignement et de recherche pour des postes d'enseignant-chercheur. Sur le nombre d'étudiants, elle ajoute que cela serait aussi intéressant de prendre en compte aussi le nombre d'architectes par rapport à la population.

Anne D'Orazio répond que les chiffres fournis par la CNOA, concernant les architectes inscrits au tableau, sont assez précis. Par contre, la tutelle ne dispose d'aucun chiffre sur la diversité des pratiques ni sur les trajectoires des diplômés. Un observatoire vient d'être créé, il devra permettre de combler ces lacunes.

Joël Cuny et Franck Gaubin arrivent à 10H30.

Suzel Balez ajoute que la France manque cruellement d'architectes et qu'il serait effectivement intéressant de connaître le nombre d'architectes par rapport à la population. Ce manque de diplômés est préjudiciable quant à la culture architecturale de la population. Elle ajoute qu'une piste à envisager serait de monter des partenariats universitaires dans des régions où il n'y a pas d'ENSA avec des universités locales qui permettrait de mutualiser les moyens.

Laurent Ducourtieux rejoint Suzel Balez et note que des partenariats universitaires seraient souhaitables afin d'augmenter la capacité des étudiants formés à l'architecture.

Anne D'Orazio rappelle qu'à ce jour il existe très peu de formation en architecture hors ENSA, à l'exception de l'ESA et de l'ENSAIS.

Caroline Lecourtois ajoute que l'Observatoire de l'Economie de l'Architecture dispose également de données et est prêt à les partager pour faire évoluer les formations à l'architecture.

Par ailleurs, elle informe les administrateurs qu'elle pilote un AMI (appel à manifestation d'intérêt) sur les compétences et métiers d'avenir (CMA) afin que soit produit des diagnostics concernant les formations et besoins de formation du point de vue des architectes que des autres acteurs de la filière et des territoires. L'objectif est de déployer des formations qui soient plus adaptés à ces demandes dans les territoires.

De même, elle rappelle que l'ENSA-PLV développe de l'éducation artistique et culturelle (EAC) afin d'acculturer le jeune public à l'architecture.

10H30	4	Relations externes / Partenariats : - Audition de Joël Cuny, DG ESTP : Bilan du partenariat ESTP – ENSAPLV et demande de révision des frais de scolarité ESTP pour les 3 années de préparation scientifique des AI 1,2 et 3 - Audition Franck Gaubin, MCF ENSAPLV, COPIL Bi-Cursus	Vincentella de Comarmond	- CR de la réunion du COSUI ESTP / ENSAPLV du 30 nov. 2021 - ESTP Note frais scolarité di 09 mars 2022 - Eléments de réponse pour le CA - Avis du COPIL Bi-cursus du 02 mars 2022
-------	---	---	--------------------------	--

Anne D’Orazio rappelle que l’ENSA-PLV et l’ESTP ont ouvert un double diplôme Architecte-Ingénieur et Ingénieur-Architecture. Deux établissements travaillent avec l’école sur ces bi-cursus, l’ESTP et l’EIVP.

Le principe qui avait fondé le partenariat est un principe d’égalité de traitement au sein de la formation bi-cursus, selon un principe de symétrie entre BAI et BIA et qu’in fine les étudiants soient dotés d’un double diplomation en architecture et en ingénierie. La convention historique date de 2006.

Elle rappelle que Joël Cuny a souhaité prendre la parole au sein du CA concernant le bi-cursus ESTP.

Pierre Liscia quitte le CA à 10H50. Le nombre de votant est porté à 14

Joël Cuny rappelle que pour l’ESTP, ce bi-cursus est un cursus d’excellence. Le comité de suivi de cette formation BIA et BAI est important puisqu’au total, tous niveaux confondus, il concerne environ 500 élèves.

Il souhaite prendre la parole concernant les droits de scolarité. L’ESTP est un établissement privé, indépendant reconnu d’intérêt général, sous tutelle du Ministère de l’Enseignement Supérieur. Les droits de scolarité annuel pour le cycle ingénieur s’élèvent à 8 700 euros.

Pour le cursus de double-diplôme Ingénieur-Architecte et Architecte-Ingénieur, le calcul des droits de scolarité est fixé par accord des deux écoles dans le respect de leurs caractéristiques d’établissement. Le principe du calcul actuel des droits de scolarité est :

- On note « B » la valeur des droits de scolarité annuels pour l’année universitaire concernée d’un élève ingénieur du cursus classique de l’ESTP.

- Chaque année, l’ESTP définit la valeur A, dont le montant ne peut excéder la valeur B de l’année considérée de plus 3,6%, soit $A \leq 1,036 \times B$ ».

- « L » correspond aux droits d’inscription de licence et « M » aux droits d’inscription de master à l’ENSAPLV.

- La répartition en fonction de la position dans le cursus est schématisée dans les deux tableaux suivants :

AI	AI 1	AI 2	AI 3	AI 4	AI 5	AI 6	AI 7	Total
ENSA	L	L	L	-	M	-	M	3L +2M
ESTP	A/7	A/7	A/7	2A/3+A/7	A/7	2A/3+A/7	2A/3+A/7	3A

IA	IA1	IA2	IA3	IA4	IA5
ENSA	L	L	L	M	M
ESTP	A	A	A		

Total
3L +2M
3A

L’aboutissement à ce mode de calcul suit une logique de réciprocité puisqu’un élève doit verser un total de droits de scolarité et d’inscriptions identiques sur l’intégralité du cursus, qu’il ou qu’elle s’inscrit dans un parcours AI ou IA.

Or, l’ESTP souhaiterait que dans le cadre de la convention, une autre proposition soit faite concernant les droits de scolarité dans une démarche égalitaire puisque la logique de réciprocité, voulue par principe pour qu’un élève IA soit soumis aux mêmes droits de scolarité qu’un élève AI, induit, auprès des étudiants et des étudiantes, un sentiment d’iniquité.

Anne D’Orazio résume que la nouvelle demande de l’ESTP porte sur le fait que le cycle préparatoire AI1-2 et 3 fasse l’objet d’une prise en charge financière spécifique équivalente à 2/3 d’une année pleine. Elle demande quelle mise en application l’ESTP souhaiterait.

Joël Cuny répond qu’un nouveau cycle a démarré. La mise en œuvre serait, dès lors, envisagée pour la rentrée 2023-2024.

Suzel Balez s’étonne de cette remarque dite égalitaire alors que cela va introduire une différence de traitement très importante entre les étudiants AI et IA.

Joël Cuny répond que les modes de financement sont différents entre les deux établissements. Il rappelle que l’ESTP a une politique de bourse. Les droits de scolarité doivent être proportionnels au service qui est assuré. Or, les services diffèrent selon qu’il s’agisse d’un parcours AI ou IA.

Gérald Gribé rappelle que d'un point de vue pédagogique c'est un partenariat très important et qui a du succès. Dans le cadre de ce partenariat, se pose régulièrement ce problème.

Il précise qu'il n'a jamais eu connaissance de la part des étudiants d'un sentiment d'iniquité entre les IA et les AI. Il demande quel choix a été fait concernant les crédits ECTS.

Joël Cuny répond que sur une année, que ce soit à l'ENSA-PLV ou à l'ESTP, il n'y a que 60 crédits ECTS à l'ESTP. Les cursus ont été construits ainsi.

Anne D'Orazio rappelle que pour l'architecture, il y a plus de crédits ECTS car la formation est sur Licence et Master. Le principe européen d'ECTS est que par semestre, 30 crédits ECTS peuvent être validés, soit 60 pour une année pleine.

Franck Gaubin a recalculé les ECTS des enseignements qui étaient suivis dans chacun des établissements en fonction de leur valorisation dans les grilles de formations classiques. En prenant le parcours AI, les étudiants suivent à l'ENSA-PLV 285 ECTS sur les 300 ECTS de la formation globale d'architecte et 124 ECTS sur les 180 ECTS de la formation ingénieur.

Or, les étudiants paient plus pour très peu d'ECTS en plus, ce qui est inéquitable. La demande d'augmentation de participation des étudiants est dès lors surprenante. Les étudiants faisant le bi-cursus devraient payer moins que ceux qui suivent les formations classiques de l'ESTP.

Il ajoute qu'il a également interrogé les étudiants AI et IA et qu'à sa connaissance il n'y a pas de sentiment d'iniquité entre les étudiants.

Joël Cuny ajoute qu'il faut aussi ajouter dans le calcul ECTS le nombre d'heures.

Caroline Lecourtois précise que les étudiants doivent avoir les 180 ECTS du côté de l'ESTP et les 300 ECTS du côté de l'ENSA-PLV. C'est obligatoire afin qu'ils obtiennent leur diplôme.

Anne D'Orazio remercie Joël Cuny pour son intervention.

Joël Cuny quitte le CA afin que ce dernier puisse délibérer.

Anne D'Orazio rappelle que le Copil bi-cursus a été saisi et a émis un avis défavorable à cette demande.

Laurent Ducourtieux précise également que l'ENSA-PLV a aussi des frais supplémentaires pour ce bi-cursus, et pas seulement l'ESTP. Il faut mettre les moyens pour assurer ce double diplôme qui est plus que bénéfique et attractif pour chaque établissement.

Franck Gaubin ajoute enfin que les étudiants IA ne se plaignent pas que les étudiants AI payent les mêmes frais. Il n'y aura dès lors pas de tensions spécifiques entre eux avec l'ESTP.

Franck Gaubin quitte le CA afin que ce dernier puisse délibérer.

- Approbation de la demande de l'ESTP

Anne D'Orazio soumet au vote la demande de l'ESTP.

Décision :

Les membres du Conseil d'administration votent contre la demande de l'ESTP.

Abstention : 3

Nbre de votes pour : 0

Nbre de votes contre : 11

Nbre de votants : 14

11H30	5	Gouvernance interne / Instances : - Validation du calendrier des élections du CA et modalités de vote - Approbation du règlement des études de l'ENSAPLV pour la formation : Post-Master Recherche en architecture - Approbation du règlement intérieur ENSAPLV & annexes - Demande subvention association LVE - Information sur Plan Santé étudiant - Information du COPIL Santé & Vie étudiante et programmation CVEC	Caroline Lecourtois Vincentella de Comarmond Frédéric Sallet	- Dossier #5-1_Elections CA : 2 pièces - Dossier #5-2_Rglt études Post-Master Recherche : 2 pièces - Dossier #5-3_Rglt ENSAPLV & annexes : 9 pièces - Dossier #5-4_Demande Subvention LVE : 4 pièces - Dossier #5-5_Informations Plan Santé étudiante MC : 2 pièces - Dossier #5-6_Informations COPIL Santé & Vie étudiante ENSAPLV : 3 pièces
-------	---	--	--	---

5-1 : Anne D'Orazio rappelle que les élections vont avoir lieu le 21, 22 et 23 juin et qu'il est proposé un vote à l'urne et un vote par correspondance.

- Approbation du calendrier des élections et des modalités de vote

Anne D'Orazio soumet au vote l'approbation du calendrier des élections et des modalités de vote.

Décision :

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le calendrier des élections et les modalités de vote.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 14

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 14

5-2 : Anne D'Orazio poursuit en expliquant que le CA doit voter plusieurs règlements.

Le règlement des études du Post-Master « Recherches en architecture » n'avait pu être voté lors de la séance du 9 mars, n'ayant pas reçu l'avis de la CFVE.

Caroline Lecourtois rappelle qu'un nouveau programme est proposé concernant l'organisation du Post-Master. Celui-ci intègre des stages non obligatoires. L'intégration de ces stages pose des problèmes de fonctionnement administratif et de reconnaissance de ces stages.

La CFVE a émis un avis positif sur ce règlement des études du Post-Master « Recherches en architecture ».

- Approbation du règlement des études Post master

Anne D'Orazio soumet au vote l'approbation du règlement des études Post-Master.

Décision :

Les membres du Conseil d'administration approuvent le règlement des études Post-Master.

Abstention : 4

Nbre de votes pour : 10

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 14

5-3 : Anne D'Orazio poursuit avec le règlement intérieur de l'ENSA-PLV.

Frédéric Sallet explique que le règlement intérieur a fait l'objet d'une mise à jour. Il rappelle qu'il a été rédigé en collaboration avec de nombreux services de l'école. Il a été présenté en comité technique et en CHSCT qui se sont prononcés favorablement.

Barmak Lahiji a une remarque sur le titre 2 relatif aux obligations des agents. Il souhaiterait que soit précisé qu'un agent peut désobéir si un ordre est manifestement illégal.

Frédéric Sallet rappelle que le règlement intérieur ne peut empêcher l'application de la loi, notamment du Code de la fonction publique, et qu'il n'a pas vocation à se substituer au Code. Il propose de rajouter dans le préambule la référence au Code de la fonction publique.

Barmak Lahiji ajoute qu'il faudrait rappeler qu'une personne syndiquée ne peut être inquiétée de donner son opinion.

Frédéric Sallet précise qu'il y a un article sur le droit syndical.

Barmak Lahiji ajoute qu'à l'article relatif à l'utilisation des locaux, il faudrait rajouter qu'il est interdit de manger également dans les ateliers (bibliothèque, numérique) et faire mention de l'usage des téléphones.

Anne D'Orazio répond que cela figure dans l'ensemble des annexes.

François Guéna ajoute que concernant l'accès à l'école, il serait intéressant de mentionner la possibilité d'accès des chercheurs et des étudiants aux locaux lors des vacances et des jours fériés.

Caroline Lecourtois rappelle que cette demande n'est pas possible dans un souci de responsabilité.

Anne D'Orazio ajoute qu'il y a un régime général qui est proposé et un régime dérogatoire possible où des demandes exceptionnelles peuvent être faites.

- Approbation du règlement intérieur de l'ENSA-PLV

Anne D'Orazio soumet au vote le règlement intérieur de l'ENSA-PLV avec l'ajout dans le préambule de la référence au Code de la fonction publique.

Décision :

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le règlement intérieur de l'ENSA-PLV.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 14

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 14

5-4 : Anne D'Orazio poursuit en expliquant que la demande de subvention de l'association LVE nécessite un vote du CA.

Vincentella De Comarmond rappelle que cette demande a été présentée au Copil Santé Vie Etudiante. La LVE a été félicitée pour la clarté des documents transmis, que ce soit les documents de bilan et les budgets, et pour les efforts de gestion. Cette demande s'élève à 8 737.50 euros. La LVE souhaite encourager l'engagement étudiant en créant de nouveaux pôles et de nouvelles activités en les diversifiant, en œuvrant pour la transition écologique et en renforçant l'identité sportive de l'école.

La demande de subvention est répartie comme suit :

LVE : aider à la création de nouveaux pôles, diversifier les activités proposées aux étudiants	4 037.50 euros
La Villette Sportive : renforcer l'identité sportive de l'école	2 800 euros
Kfét : opérer une transition écologique	1 400 euros
Archivoile : proposer des activités nautiques	500 euros
Total	8 737.50 euros

La ligne budgétaire ouverte est celle de « subvention aux associations ».

Laurent Ducourtieux demande s'il y a des points d'évolution en comparaison à la demande de subvention de l'année dernière.

Vincentella De Comarmond indique que les bilans réalisés et présentés en Copil, malgré la crise sanitaire, sont tout à fait acceptables.

Gérald Gribé souligne qu'il y a eu un travail conséquent de la nouvelle présidence de l'association. Ils organisent de nouvelles activités ce qui est favorable pour l'école.

- Approbation de la demande

Anne D'Orazio soumet au vote la demande de subvention de l'association LVE.

Décision :

Les membres du Conseil d'administration approuvent la demande de subvention.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 14

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 14

5-5 : Anne D'Orazio propose de passer au point suivant, qui porte sur une information relative à la mise en place du Plan « Santé, améliorer le bien-être et la santé des étudiant.e.s » présentée par la Ministre de la Culture, madame Roselyne Bachelot.

Ce plan national se décline localement.

Caroline Lecourtois précise que ce plan a été mené au sein du Ministère de la Culture pendant une année. Il y a deux volets :

- Un concernant les étudiants dans leur établissement
- Un concernant les étudiants dans leur cursus

Ces deux groupes ont permis de dresser des questions et des préconisations concernant 10 axes, plus particulièrement 5 axes pour le volet des étudiants dans leur établissement et 5 axes pour le volet des étudiants dans leur cursus.

Concernant le premier volet, le but est :

- Renforcer la prévention et la sensibilisation en matière de santé étudiante et d'hygiène de vie
- Améliorer le suivi médical, psychologique et social des étudiants
- Prévenir et lutter contre les discriminations, les inégalités hommes-femmes, les violences et le harcèlement sexistes et sexuels
- Favoriser les activités physiques, sportives, culturelles et de détente
- Assurer une offre de restauration satisfaisante en termes de qualité et de coût

Concernant le deuxième volet, le but est :

- Valoriser l'investissement pédagogique et l'engagement des communautés
- Agir sur l'organisation pédagogique pour améliorer le rythme des études
- Généraliser les démarches qualifiées en matière d'enseignement
- Consolider les dispositifs d'aide à la réussite et à l'intégration des étudiants
- Favoriser l'insertion professionnelle

Elle précise que l'école va avoir un financement spécifique pour mettre en place ce Plan santé étudiant.

Gérald Gribé souhaite savoir si l'école a connaissance du nombre d'étudiants touchés par la précarité dite alimentaire et comment, avec l'aide du Ministère de la Culture, va être orchestrer ce Plan santé étudiant pour leur venir en aide.

Caroline Lecourtois répond qu'a été mis en place le fonds d'aide d'urgence pour les étudiants et qu'un Copil a également été mis en place à l'école pour subvenir aux besoins des étudiants en difficulté. Le but va être de trouver des préconisations réalisables au regard des activités des ENSA.

5-6 : Anne D'Orazio propose de passer au point suivant, à savoir l'information du Copil Santé et Vie étudiante et de la programmation CVEC. Elle rappelle que les ENSA perçoivent une CVEC deux fois moins importante que l'université.

Vincentella De Comarmond dit qu'au sein de ce Copil, il y a plusieurs collèges :

- Le collège du personnel enseignant
- Le collège du personnel administratif
- Le collège étudiant

Le Copil Santé et Vie étudiante s'est réuni le 11 mars dernier. Lors de ce Copil, il y a eu un point d'information sur les activités du pôle Vie étudiante. Une rubrique Vie étudiante a été créée sur le site internet de l'école avec 10 onglets (page d'accueil/Liens utiles à la scolarité/Vie associative et engagement étudiant/Bourses, logement/ Santé/Egalité des droits et lutte contre les discriminations/Prévention et lutte contre les violences et harcèlements sexuels/Bons plans loisirs, arts et culture / Emplois, étudiants entrepreneurs/Concours et appels à projet).

Le Copil travaille actuellement sur plusieurs sujets dont le fonds d'aide d'urgence pour les étudiants. Pour rappel une ligne budgétaire de 15 000 euros a été ouverte dans le BI 2022. Le Copil a également mis en place un groupe de travail sur la valorisation de l'engagement étudiant dans les instances et les associations. De plus, le Copil travaille sur la programmation CVEC. A été mis en place, à la demande des étudiants, des heures de tutorat pour les L1 et un suivi pédagogique lors du S1. L'idée est de développer cela sur l'ensemble du cycle Licence. Il y a aussi tout un volet sur la programmation CVEC portant sur la santé et le sport avec des formations. Enfin, il y a également des actions dites culturelles et des actions sur l'écologie.

Anne D'Orazio conclut en disant que ce Copil est important car il permet de concrétiser l'engagement des étudiants et permet d'assurer un dialogue entre les instances, les étudiants et les services de l'école.

Ces deux derniers points procèdent d'une information, il n'y a donc pas de délibérations afférentes.

12H45	6	Questions diverses	Anne D'Orazio	
Il n'y a pas de questions diverses.				

Anne D'Orazio remercie l'ensemble des administrateurs et invités permanents pour leur engagement dans cette instance.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente du Conseil d'administration lève la séance à 13h00.

Le prochain CA aura lieu en présentiel le 12 juillet 2022 à 9h30

La Présidente de séance,
Madame Anne D'Orazio

